

CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE NDIAYE
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital de 88 980 euros
Siège social : 2 Rue Comtesse F.de Saint-Exupery
24100 CREYSSE
832 811 137 RCS BERGERAC

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 7 AVRIL 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 538 044,72 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	538 044,72 euros
À titre de dividende	185 384,00 euros
<i>Solde</i>	<i>352 660,72 euros</i>
Au compte "Autres Réserves"	352 660,72 euros

S'élevant ainsi à la somme de 440 052,40 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire Unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire Unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 185 384 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 32 000 euros
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 32 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 117 000 euros
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 117 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 : 139 370 euros
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 139 370 euros

Assemblée Générale Ordinaire du 21 novembre 2025 : 230 000 euros
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 230 000 euros

Pour copie certifiée conforme

Monsieur Mor NDIAYE
Gérant

Mor NDIAYE

✓ Certifié par  notaire

COMPTES ANNUELS

Comptes Sincères et Véritables
certifiés par l'AG du 7 avril 2026

Le Gérant

Mor NDIAYE

✓ Certifié par  yodanis

BILAN ACTIF

BO04081 - CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE N

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				13,32		19,60
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...	4 488,00	4 450,60	37,40		1 533,40	
Fonds commercial	121 716,00		121 716,00		121 716,00	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				3,77		3,90
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	52 013,31	31 489,72	20 523,59		23 226,83	
Autres immobilisations corporelles	21 880,25	7 979,96	13 900,29		1 304,39	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				0,13		0,19
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 198,00		1 198,00		1 198,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	201 295,56	43 920,28	157 375,28	17,22	148 978,62	23,69
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				3,21		3,92
Créances Clients et comptes ratt.	7 996,50		7 996,50		520,92	
Autres créances	21 337,69		21 337,69		24 110,70	
Charges constatées d'avance	897,80		897,80		896,99	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	726 240,46		726 240,46	79,47	454 319,62	72,25
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	756 472,45		756 472,45	82,78	479 848,23	76,31
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	957 768,01	43 920,28	913 847,73	100	628 826,85	100

(2) Dont à moins d'un an

30 231,99

BILAN PASSIF

BO04081 - CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE N

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 88 980,00)	88 980,00	9,74	88 980,00	14,15
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		10,54		30,56
Réserve légale	8 898,00		8 898,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	87 391,68		183 286,84	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	538 044,72	58,88	273 474,84	43,49
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	723 314,40	79,15	554 639,68	88,20
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 700,56	0,40	5 534,26	0,88
Groupe et associés	714,56	0,08	110,61	0,02
Dettes fiscales et sociales	145 994,23	15,98	35 977,00	5,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	40 123,98	4,39	32 565,30	5,18
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	190 533,33	20,85	74 187,17	11,80
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	913 847,73	100	628 826,85	100

(1) Dont à moins d'un an

190 533,33

SOMMAIRE ANNEXE

BO04081 - CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE N

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Non significative
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	Produite
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	Produite
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	Produite
Crédits-bail (836-3, 836-4)	Produite
Etat des échéances des créances (832-9)	Produite
Etat des provisions (832-13, 832-14)	Non applicable
Etat des échéances des dettes (832-15)	Produite
Engagements (836-1)	Non applicable
Commentaire	Non applicable

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

BO04081 - CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE N

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

BO04081 - CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE N

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ETAT DES IMMOBILISATIONS

BO04081 - CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE N

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	126 204,00		
TOTAL	126 204,00		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	48 713,31		3 300,00
Installations générales, agencements et aménagements divers			13 412,85
Matériel de bureau, informatique & mobilier	6 310,40		2 157,00
TOTAL	55 023,71		18 869,85
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	1 198,00		
TOTAL	1 198,00		
TOTAL GENERAL	182 425,71		18 869,85

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			126 204,00	
TOTAL			126 204,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			52 013,31	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			13 412,85	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			8 467,40	
TOTAL			73 893,56	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			1 198,00	
TOTAL			1 198,00	
TOTAL GENERAL			201 295,56	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

BO04081 - CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE N

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			2 954,60	1 496,00		4 450,60
TOTAL			2 954,60	1 496,00		4 450,60
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			25 486,48	6 003,24		31 489,72
Inst. générales, agencts divers				1 460,71		1 460,71
Matériel de bureau, informatique			5 006,01	1 513,24		6 519,25
TOTAL			30 492,49	8 977,19		39 469,68
TOTAL GENERAL			33 447,09	10 473,19		43 920,28

ETAT DES CRÉANCES

BO04081 - CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE N

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 198,00		1 198,00
Actif circulant			
Autres créances clients	7 996,50	7 996,50	
Débiteurs divers	21 337,69	21 337,69	
Charges constatées d'avance	897,80	897,80	
TOTAL	31 429,99	30 231,99	1 198,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

BO04081 - CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE N

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 700,56	3 700,56		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 333,00	55 333,00		
Impôts sur les bénéfices	88 190,00	88 190,00		
Autres impôts et taxes assimilées	2 471,23	2 471,23		
Groupes et associés (2)	714,56	714,56		
Autres dettes	40 123,98	40 123,98		
TOTAL	190 533,33	190 533,33		

LISTE DES IMMOBILISATIONS

BO04081 - CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE N

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Calcul des amortissements à date du 31/12/2025					Transfert des amortissements à date du 31/12/2025							
N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	Amortissement					Valeur nette fin d'exercice		
					taux	mode	antérieur	de l'exercice	cumulé			
2051000000 LICENCES												
1	LICENCE OPTHEL-LIBOU	19/01/23	1 436,50	3	33,33	Lin	E	933,72	E	478,83	E 1 412,55	23,95
2	LIEN AGENDA DOCTOLIB	19/01/23	807,50	3	33,33	Lin	E	524,88	E	269,17	E 794,05	13,45
3	OPTHEL LICENCE BERGE	01/01/23	1 436,50	3	33,33	Lin	E	957,66	E	478,84	E 1 436,50	
4	OPTHEL AGENDA DOCTO	01/01/23	807,50	3	33,33	Lin	E	538,34	E	269,16	E 807,50	
Cumul du compte 20510000			4 488,00				E	2 954,60	E	1 496,00	E 4 450,60	37,40
(hors cessions)			4 488,00				E	2 954,60	E	1 496,00	E 4 450,60	37,40
2070000000 FONDS COMMERCIAL												
1	PATIENTEL	01/01/18	121 716,00			Na	E		E		E	121 716,00
Cumul du compte 20700000			121 716,00				E		E		E	121 716,00
(hors cessions)			121 716,00				E		E		E	121 716,00
2154000000 MATERIEL												
1	MATERIEL MEDICAL	01/01/18	20 000,00	5	20,00	Lin	E	20 000,00	E		E 20 000,00	
2	LOUPES CHIRURGICALE	12/05/19	1 350,00	5	20,00	Lin	E	1 350,00	E		E 1 350,00	
3	REFRACTEUR	06/10/21	1 064,00	5	20,00	Lin	E	688,64	E	212,80	E 901,44	162,56
4	APPAREIL PHOTO PAUPI	07/11/22	1 162,80	5	20,00	Lin	E	500,00	E	232,56	E 732,56	430,24
5	MICROSCOPES SPECULA	19/12/22	185,00	1	100,00	Lin	E	185,00	E		E 185,00	
6	SUPPORT AU SOL / NIDE	23/01/23	583,21	4	25,00	Lin	E	282,69	E	145,80	E 428,49	154,72
7	FOUR MIRROR GLAS 2 I	09/05/23	570,80	4	25,00	Lin	E	234,66	E	142,70	E 377,36	193,44
8	OPHTALMOSCOPE INDIR	26/06/23	2 518,84	4	25,00	Lin	E	953,31	E	629,71	E 1 583,02	935,82
9	EMC MOBILE EBOOK OP	20/03/24	1 884,00	5	20,00	Lin	E	296,28	E	376,80	E 673,08	1 210,92
10	CB TONOREF	30/09/24	394,66	1	100,00	Lin	E	100,56	E	294,10	E 394,66	
11	UNITE NIDEK OT2200	07/10/24	19 000,00	5	20,00	Lin	E	895,34	E	3 800,00	E 4 695,34	14 304,66
12	RETINOMAX KPLUS 2	27/09/25	2 500,00	5	20,00	Lin	E		E	131,51	E 131,51	2 368,49
13	LAMPE A FENTE PORTAB	08/10/25	800,00	5	20,00	Lin	E		E	37,26	E 37,26	762,74
Cumul du compte 21540000			52 013,31				E	25 486,48	E	6 003,24	E 31 489,72	20 523,59
(hors cessions)			52 013,31				E	25 486,48	E	6 003,24	E 31 489,72	20 523,59
2181000000 INSTALLATIONS GENERALES												
8	AMENAGEMENT ELECTRI	17/02/25	3 395,07	8	12,50	Lin	E		E	369,74	E 369,74	3 025,33
9	AMENAGEMENT MENUIS	17/02/25	3 447,84	8	12,50	Lin	E		E	375,48	E 375,48	3 072,36
10	AMGT CHAUFFAGE VENT	17/02/25	4 631,34	8	12,50	Lin	E		E	504,37	E 504,37	4 126,97
11	AMGT PLATERIE FAUX PL	17/02/25	1 224,00	8	12,50	Lin	E		E	133,30	E 133,30	1 090,70
12	AMGT PEINTURE	17/02/25	714,60	8	12,50	Lin	E		E	77,82	E 77,82	636,78
Cumul du compte 21810000			13 412,85				E		E	1 460,71	E 1 460,71	11 952,14
(hors cessions)			13 412,85				E		E	1 460,71	E 1 460,71	11 952,14
2183000000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT												
1	MACBOOK AIR	11/09/20	1 473,00	3	33,33	Lin	E	1 473,00	E		E 1 473,00	
2	MACHINE A CAFE DINAM	20/01/21	599,00	3	33,33	Lin	E	599,00	E		E 599,00	
3	IPHONE 12 MINI 128G	30/08/21	859,00	3	33,33	Lin	E	859,00	E		E 859,00	
4	PC PORTABLE ASUS	04/04/22	950,01	3	33,33	Lin	E	868,20	E	81,81	E 950,01	

LISTE DES IMMOBILISATIONS

BO04081 - CABINET MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE N

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	Amortissement					Valeur nette fin d'exercice			
					taux	mode	antérieur	de l'exercice	cumulé				
2183000000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT													
5	PC PORTABLE ASUS	28/11/22	799,99	3	33,33	Lin	E	557,76	E	242,23	E	799,99	
6	LECTEUR CB INGENICO M	08/02/23	662,40	4	25,00	Lin	E	314,18	E	165,60	E	479,78	182,62
7	IPAD	17/12/23	967,00	3	33,33	Lin	E	334,87	E	322,33	E	657,20	309,80
8	MAC BOOK PRO + ACC	10/01/25	2 157,00	3	33,33	Lin	E		E	701,27	E	701,27	1 455,73
Cumul du compte 21830000			8 467,40				E	5 006,01	E	1 513,24	E	6 519,25	1 948,15
(hors cessions)			8 467,40				E	5 006,01	E	1 513,24	E	6 519,25	1 948,15
2750000000 DEPOT CAUTIONNEMENTS VERSES													
1	DG LOYER REMY COURT	31/12/22	900,00			Na	E		E		E		900,00
2	HOME BOX DG	11/04/23	298,00			Na	E		E		E		298,00
Cumul du compte 27500000			1 198,00				E		E		E		1 198,00
(hors cessions)			1 198,00				E		E		E		1 198,00
Cumul tous comptes													
			Valeur acquisition				antérieur	Amortissement de l'exercice		cumulé		Valeur nette fin d'exercice	
			201 295,56				E	33 447,09	E	10 473,19	E	43 920,28	157 375,28
							D	D		D			
(hors cessions)			201 295,56				E	33 447,09	E	10 473,19	E	43 920,28	157 375,28
							D	D		D			